

FAQ – Accueil des familles IEF à

Grandir à Ciel Ouvert



À qui s'adressent ces propositions ?

Ces propositions s'adressent aux familles pratiquant l'Instruction En Famille (IEF) et souhaitant partager des temps collectifs, des activités thématiques ou des sorties, dans un cadre respectueux du rythme et des choix de chacun.

Quelles sont les séances proposées ?

- 1er vendredi du mois (possibilité aussi le jeudi) : Atelier thématique (exemples : construction de nichoirs, ateliers d'arts plastiques, activités créatives ou nature).
Après-midi
2 groupes : 3-6 ans et 7-12 ans
- 1 vendredi / mois (aléatoire) : "Café des parents"
Après-midi
- 1 vendredi / mois (aléatoire) : Sortie extérieure
A la demi-journée ou à la journée : forêt, plage (littoral), musées ou autres lieux de découverte.
- 4e vendredi du mois : Séance IEF scolaire
Matin (9h00-12h30) ou Journée
Les familles pourraient venir profiter de l'espace du chalet, anciennement une école, ainsi que du matériel Montessori mis à disposition, de la maternelle au collège. Les parents instruisent eux-mêmes leurs enfants dans un cadre partagé et adapté.

Qu'est-ce que la carte forfait trimestrielle ?

Il est envisagé de proposer une carte forfait **valable 4 mois**, donnant accès à :

- 3, 6 ou 9 séances, au choix.

Cette formule permet aux familles de participer aux activités selon leurs disponibilités.

Chaque carte forfait donne droit à participer gratuitement au café des parents 1x/mois.

Quels sont les tarifs ?

- Carte forfait de 3 séances : 15€

- Carte forfait de 6 séances : 25€ (une séance offerte)
- Carte forfait de 9 séances : 40€ (une séance offerte)
- Séance individuelle ou de découverte (hors carte forfait) : 8€ par séance

Un supplément pourra être demandé pour les sorties extérieures selon les tarifs d'accès des sites, ou pour les intervenants extérieurs lorsqu'il y en a.

Sommes-nous obligés de venir chaque semaine ?

Non. Les familles choisissent librement les séances auxquelles elles souhaitent participer, dans la limite du nombre de séances incluses dans leur forfait.

Qui encadre les enfants lors des séances IEF scolaires ?

Lors des temps IEF scolaires, les parents restent entièrement responsables de l'instruction de leurs enfants.

L'association met à disposition :

- un lieu adapté (le chalet), avec des espaces individuels
- du matériel pédagogique Montessori (entre autres), de la maternelle au collège.

Il ne s'agit pas de cours ni d'enseignement dispensés par les animatrices de l'association. Néanmoins, les animatrices peuvent aider à l'utilisation du matériel.

Que sont les "cafés des parents" ?

Les cafés des parents sont des temps de rencontre et d'échange entre adultes :

- discussions informelles,
- partage d'expériences,
- organisation collective des sorties et des ateliers thématiques
- échange de ressources
- troc vêtements ou autre
- moment convivial autour d'une boisson et d'un goûter partagé.

Des jeux sont mis à disposition pour les enfants pendant ce temps. Ils ont également accès au jardin clos des locaux de l'association.

Ces séances ne font pas partie des cartes forfait, c'est un 'bonus'.

Les ateliers thématiques sont-ils encadrés ?

Oui. Les ateliers thématiques sont proposés et animés par les animatrices de l'association autour d'un thème précis (créatif, nature, manuel, artistique...).

Des ateliers peuvent aussi être animés par un autre parent adhérent, souhaitant partager des connaissances, avec l'aide d'une animatrice de l'association.

Comment se déroulent les sorties extérieures ?

Les sorties peuvent avoir lieu :

- à la demi-journée ou à la journée,
- en forêt, à la campagne, à la plage, sur le littoral,
- ou vers des lieux culturels (musées, visites).

Les modalités pratiques (horaires, lieux, accompagnement) seront précisées en amont pour chaque sortie.

Les parents doivent-ils rester sur place ?

Cela dépend du type d'activité :

- Temps IEF scolaire, cafés des parents et sorties : présence des parents nécessaire.
- Ateliers : les modalités seront précisées selon l'activité et l'âge des enfants.

Peut-on prendre le repas sur place ?

Oui, les locaux disposent d'un frigo et d'un micro-ondes.

Faut-il être adhérent à l'association ?

Oui, l'adhésion à l'association *Grandir à Ciel Ouvert* est nécessaire pour participer aux activités, elle inclut une assurance. Le tarif annuel pour une famille est de 25€ (adhésion de date à date).

Une première séance de découverte peut-être l'occasion de tester, de se rencontrer, de découvrir les lieux, sans prendre l'adhésion pour cette séance (voir la partie "tarif").

Comment s'inscrire et payer ?

Les inscriptions peuvent se faire via *HelloAsso* (mise en place en cours), par mail ou sur place.

Le délai d'inscription sera de 3 jours maximum avant le jour J, dans la limite des places disponibles. Si la séance est complète en termes de capacité d'accueil, vous serez sur liste d'attente.

Un cahier de suivi des cartes forfait sera tenu au sein de l'association ; à chaque participation, il sera tamponné. Propre à chacun de retenir où en est le décompte des séances sur sa carte.

Le règlement peut se faire via *HelloAsso*, par virement, chèque ou espèces, au moment de l'inscription.

Le remboursement ne sera pas garanti en cas de désistement (dépend des frais engagés par l'association pour la séance).

Comment être informé des activités ?

Les informations de sorties et d'ateliers thématiques seront publiées sur notre page *Facebook*, ainsi que sur notre site internet (bientôt en ligne !).

Un groupe *whatsapp* sera créé pour communiquer entre l'association et les participants.

Ces propositions sont-elles définitives ?

Non. Ces propositions constituent une base évolutive, qui pourra être ajustée en fonction :

- des retours des familles,
- des besoins identifiés,
- des capacités de l'association.

D'autres projets sont-ils envisagés ?

Oui, notamment :

- des rencontres inter-associations IEF à l'échelle départementale
- une rencontre avec l'association Famil'IEF.

Contact :

Marie au 06 70 00 95 90

Adresse de l'association :

1352 Hameau de Baudribos - 76680 SAINT HELLIER